



<u>Honoraires Transaction</u> à la charge du vendeur Montant TTC sur le prix affiché – TVA 20%	<u>Honoraires Location</u> (TVA en vigueur 20 %)
Jusqu'à 50 000 € : forfait 5 000 €	<u>Location de locaux vides ou meublés pour Habitation Principale ou secondaire</u> a) Entremise et négociation – Actions commerciales 3,5 % HT = 4.20 % TTC calculé sur le loyer annuel (A la charge du bailleur) b) Visite – Montage dossier – Rédaction Bail 6.66 € HT = 8,00 € TTC le m ² (application loi ALUR) (A part égale, locataire et bailleur) c) Rédaction état des lieux d'entrée 2.50 € HT = 3,00 € TTC le m ² (application loi ALUR) (A part égale, locataire et bailleur) (HONORAIRES plafonnés à 1 mois de loyer par partie)
De 50 001 à 100 000 € : 8 %	<u>Location de locaux autre qu'habitation</u> Montage du dossier – Rédaction des Actes : 1 mois de loyer avec minimum de perception de 79.16 € HT = 95.00 € TTC (A la charge du preneur)
De 100 001 à 150 000 € : 7 %	<u>Location de locaux Professionnels ou Commerciaux</u> a) Recherche du locataire – Visite – Négociation : 1 mois de loyer HT b) Montage du dossier – Rédaction des Actes Forfait : 500.00 € HT = 600.00 € TTC (A la charge du preneur)
De 150 001 à 250 000 € : 6 %	
De 250 001 à 350 000 € : 5 %	
Au-delà de 350 000 € : 4.5 %	

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires au 27/07/2021

LV IMMOBILIER 5, rue du Moulinas 66330 CABESTANY

SAS au capital de 10 000 € / RCS Perpignan 851 032 128 / CPI n° 6601 2019 000 042 224 CCI de Perpignan / RC Pro : AXA contrat 10519684804